



Bulletin Officiel

N° 4966 Mercredi 28 Octobre 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT – OPR – SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES 2-3

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

AL KHOUTAF 4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO – AGE -

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - AGO - 5

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - AGE - 5

COURBE DES TAUX

6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

7-8

ANNEXE

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS -

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public que Monsieur Mohamed Frikha a interjeté appel de la décision du Conseil du Marché Financier n°38 du 20 août 2015 relative à sa soumission à une Offre Publique de Retrait visant l'acquisition de 2.402.671 actions « Syphax Airlines » au prix de 3,900 dinars l'action dont la durée de validité s'étale jusqu'au 30 octobre 2015.

Parallèlement, Monsieur Mohamed Frikha en sa qualité d'actionnaire majoritaire de ladite société a déposé un recours en référé visant le sursis à l'exécution de ladite décision jusqu'à décision sur le fond. En date du 8 Octobre 2015, le premier président de la cour d'appel de Tunis statuant en matière de référé a décidé le rejet de la demande.

En conséquence, et en application de ladite décision du Conseil du Marché Financier, les actionnaires désirant répondre à cette Offre Publique de Retrait peuvent présenter leurs ordres de vente à l'intermédiaire en bourse de leur choix et ce jusqu'au 30 octobre 2015 inclus.

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية العموم بأن السيد محمد الفريخة قد استأنف قرار هيئة السوق المالية عدد 38 المؤرخ في 20 أوت 2015 والمتعلق بإلزامه بالقيام بعرض عمومي للسحب لإقتناء 2.402.671 سهم " سيفاكس آر لاينز " بسعر 3,900 دنانير للسهم الواحد وتمتد صلاحيته إلى غاية 30 أكتوبر 2015.

وبالتوازي مع ذلك، تقدم السيد محمد الفريخة بصفته المساهم الحائز على الأغلبية في رأس مال الشركة المذكورة بقضية استعجالية قصد توقيف تنفيذ القرار المذكور في انتظار البت في الأصل. وبتاريخ 8 أكتوبر 2015، قرر السيد الرئيس الأول لمحكمة الإستئناف بتونس المنتصب للقضاء في المادة الإستعجالية رفض المطلب.

وتبعاً لذلك، وتنفيذا لقرار هيئة السوق المالية المذكور فإن المساهمين في شركة " سيفاكس آر لاينز " والراغبين في الإستجابة للعرض العمومي للسحب يمكنهم تقديم أوامر البيع إلى الوسيط بالبورصة الذي يختارونه وذلك إلى حدود 30 أكتوبر 2015 بدخول الغاية.

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة

الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون الخطاف
المقر الاجتماعي : طريق تونس كم 13.5 سيدي صالح صفاقس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية الاستثنائية بتاريخ 20 سبتمبر 2015 تنشر الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون الخطاف مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية الاستثنائية

القرار الأول : تمت المصادقة بالإجماع على إنتخاب أعضاء جدد لمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات 2015 – 2016 و 2017 وهم السادة :

- (1) المنجي البجار
- (2) سهيل البجار
- (3) حسان البجار
- (4) أحمد بكار
- (5) محمد ديمق
- (6) رياض المهيري
- (7) إستبرق المعالج

القرار الثاني : المصادقة بالإجماع على التفويض لحامل نسخة أو نظير من هذا المحضر للقيام بإجراءات التسجيل والإيداع والإشهار التي يستوجبها القانون أينما لزم الأمر.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE Siège Social : Rue Hedi Noura Tunis

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en assemblée générale ordinaire, le samedi 31 octobre 2015 à 09 h au siège de L'institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE » Boulevard principal - rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par le loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du conseil d'administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2014.
5. Ratification de la cooptation d'administrateurs
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.
8. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction centrale des affaires juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque, rue Hédi Noura Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

2015 - AS - 2990

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE Siège Social : Rue Hedi Noura Tunis

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en assemblée générale extraordinaire, le samedi 31 octobre 2015 à 11 h, au siège de L'Institut Arabe Des Chefs d'Entreprises « IACE » Boulevard principal Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissociation entre les fonctions de président du conseil et de directeur général.
2. Modification corrélative de quelques articles des statuts.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction centrale des affaires juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque, rue Hédi Noura Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

2015 - AS - 2991

A V I S

COURBE DES TAUX DU 28 OCTOBRE 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008003048	BTC 52 semaines 24/11/2015		4,857%	
TN0008003055	BTC 52 semaines 22/12/2015		4,879%	
TN0008003063	BTC 52 semaines 26/01/2016		4,907%	
TN0008003071	BTC 52 semaines 16/02/2016		4,924%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,943%	1 000,800
TN0008003089	BTC 52 semaines 15/03/2016		4,946%	
TN0008003097	BTC 52 semaines 12/04/2016		4,969%	
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		5,019%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		5,041%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		5,086%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		5,108%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,114%	953,432
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016	5,136%		
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,214%	1 000,238
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,695%	1 016,289
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,124%		983,100
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,231%	980,711
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,255%	827,526
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,291%	976,249
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,425%	965,858
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,522%	957,724
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,558%		964,936
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,618%		1 014,017
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,627%	944,967
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"	6,649%		963,154
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,670%	957,222
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,724%		967,726

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	157,383	157,399		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	106,130	106,141		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,932	13,934		
4 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	102,136	102,147		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,435	1,436		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,510	38,514		
7 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	52,231	52,235		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	141,299	142,956		
9 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	529,895	533,324		
10 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	117,488	117,627		
11 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	123,022	123,825		
12 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	127,846	128,026		
13 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	113,884	114,005		
14 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	94,661	94,720		
15 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	137,555	137,724		
16 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	88,716	88,750		
17 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	98,212	98,411		
18 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	118,008	118,052		
19 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,082	115,304		
20 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	77,961	78,428		
21 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	104,126	104,409		
22 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	91,662	92,003		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 477,603	1 475,690		
24 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 343,951	2 331,181		
25 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	110,809	110,095		
26 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	106,351	105,649		
27 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	134,890	134,478		
28 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	132,477	131,520		
29 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	14,893	14,655		
30 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 091,388	5 076,194		
31 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	4 925,259	4 906,480		
32 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,236	2,223		
33 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	1,996	1,989		
34 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,034	1,028		
35 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,029	1,027		
36 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,021	1,022		
37 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,014	1,015		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
38 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	107,844	107,857
39 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	103,217	103,230
40 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	105,135	105,147
41 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	101,773	101,785
42 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	103,357	103,371
43 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	106,636	106,646
44 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	103,728	103,740
45 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	102,023	102,033
46 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	104,523	104,534
47 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	101,440	101,451
48 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	103,582	103,593
49 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	102,900	102,913
50 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	105,916	105,928
51 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	104,773	104,784
52 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	102,892	102,901
53 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	101,962	101,972
54 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	104,125	104,135
55 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	102,082	102,094
56 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	103,240	103,254
57 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	104,372	104,382
58 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	102,048	102,060
59 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	102,772	102,783
60 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	104,380	104,389
61 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	101,865	101,875
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
62 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,500	10,501
63 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	102,845	102,856
64 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	103,134	103,146
65 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	102,505	102,517
66 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	-	10,078	10,079

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	100,918	100,993
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	58,405	58,631
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	140,390	141,181
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 428,249	1 434,447
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	110,279	110,554
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	105,613	105,995
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	86,822	86,667
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	16,883	16,912
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	263,937	266,216
76	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	29,284	29,212
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 252,494	2 260,173
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	68,087	68,279
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	53,363	53,553
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	93,267	93,955
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	98,234	99,257
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	81,997	83,062
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,059	11,086
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	11,965	11,992
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	14,653	14,718
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	13,989	14,076
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	12,355	12,433
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,102	11,184
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,286	10,321
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,604	10,609
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	132,653	132,629
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	128,790	128,760
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	11,080	9,112	9,163
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	93,869	93,844
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	18,540	18,584
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	77,010	78,148
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	80,202	80,237
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	96,335	96,364
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE *	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA *	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	88,389	89,722
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,925	106,612
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	97,751	97,750
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	129,980	129,235
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	9,118	9,054
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	108,325	107,697
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	117,369	117,150
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	101,284	100,785
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	96,319	95,586
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	184,094	184,465
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,815	172,166
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	148,439	148,627
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 893,959	12 861,093
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,501	18,502
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	131,955	131,097
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	96,186	95,467
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	119,104	119,641
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 955,678	9 015,361
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,400	8,312
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	93,165	91,752
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	976,831	968,343
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,126	103,186
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	8,476	8,385
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	91,180	91,344

* FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS- Siège social :56 Avenue Mohamed V 1001 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 4 novembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Zied KHADIMALLAH et Hichem CHEKIR.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 (EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2014	31/12/2013
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	3.1	2 976	3 120
Créances des établissements bancaires et financiers	3.2	96 424	113 942
Créances sur la clientèle	3.3	751 304	691 978
Porte feuille –titres d'investissement	3.4	2 350	2 537
Valeurs immobilisées	3.5	7 551	6 618
Autres actifs	3.6	25 822	22 499
Total Actifs		886 427	840 694

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2014	31/12/2013
Banque centrale et CCP	4.1	2 912	3 711
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	963	1 047
Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	62 795	52 360
<i>Emprunts et ressources spéciales</i>	4.4	755 976	725 622
<i>Autres passifs</i>	4.5	21 283	19 107
Total Passifs		843 929	801 847

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2014	31/12/2013
Capital		40 000	40 000
Réserves		4 090	4 021
<i>Résultats reportés</i>		-5 174	-5 054
<i>Résultat de l'exercice</i>		3 582	-120
Total Capitaux propres	4.6	42 498	38 847
Total Passifs et Capitaux Propres		886 427	840 694

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	Note	31/12/2014	31/12/2013
Passifs Eventuels			
Cautions, avals et autres garanties données Actifs donnés en garanties	6.1	880	641
Total Passifs éventuels		880	641
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	6.2	66 057	68 226
Engagements sur titres (Participations non libérées)	6.3	695	695
Total Engagements donnés		66 752	68 921
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	6.4	33 582	30 588
Garanties reçues	6.5	584 008	523 702
Total Engagements reçus		617 590	554 290

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	Note	31/12/2014	31/12/2013
I Produits d'exploitation Bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	5.1	21 236	16 199
Commissions	5.2	3 849	2 775
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières		11	14
Total Produits d'exploitation bancaire		25 096	18 988
II Charges d'exploitation Bancaire			
Intérêts et charges assimilées	5.3	-2 134	-1 664
Commissions encourues Pertes sur portefeuille titres commercial et op.finan			
Total charges d'exploitation Bancaire		-2 134	-1 664
Produit net Bancaire = (I-II)		22 962	17 324
Dot. aux prov. Et résultat des corrections des valeurs/créances, HB et passifs	5.4	-2 822	-3 713

Autres produits d'exploitation	5.5	113	18
Frais de personnel	5.6	-11 700	-9 652
Charges générales d'exploitation	5.7	-3 523	-3 211
Dot aux amorts et aux Prov. sur immobilisations		-1 119	-848
Résultat d'exploitation		3 911	-82
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		3	1
Impôt sur les bénéfices		-332	-39
Résultat des activités ordinaires		3 582	-120
Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires			-
Résultat Net de la période		3 582	-120
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			-
Résultat après modifications comptables		3 582	-120

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	31/12/2014	31/12/2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	24 540	18 391
Charges d'exploitation bancaire décaissées	- 33	- 43
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-56 351	-36 236
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	4 425	1 177
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-11 252	-10 419
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-4 248	24 315
Impôt sur les bénéfices	- 35	- 41
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-42 953	-2 856
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	0	0
Acquisitions / cessions sur immobilisations	- 2 051	- 386
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 2 051	- 386
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	-4 964	-4 484
Augmentation / diminution ressources spéciales	33 217	98 377
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	28 252	93 893
VARIATION DE TRESORERIE		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-16 752	90 651
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	112 794	22 143
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	96 042	112 794

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2014

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 21 Mai 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto développement et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	valeur nominale de l'action	montant total	part en capital
Publics	2 150 300	10	21 503 000	53,76%
Etat Tunisien	1 550 200	10	15 502 000	38,76%
Personnes Morales Publiques	600 100	10	6 001 000	15,00%
CNSS	250 100	10	2 501 000	6,25%
OACA	100 000	10	1 000 000	2,50%
STIR	100 000	10	1 000 000	2,50%
OCT	50 000	10	500 000	1,25%
ONPT	50 000	10	500 000	1,25%
ETAP	50 000	10	500 000	1,25%
Privés	1 849 700	10	18 497 000	46,24%
Personnes Morales	252 200	10	2 522 000	6,31%
Personnes Physiques	1 597 500	10	15 975 000	39,94%
Total	4 000 000	10	40 000 000	100,00%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2014 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloques des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément a la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;

- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2010-2014.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2014 sur la même proportion en 2013. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé uniquement des titres de participations.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

- * Logiciel et matériels informatiques 33%
- * Matériel de transport 20%
- * MMB 20%
- * Agencements et aménagements 10%
- * Constructions 5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- ONA-FR
- INTILAK

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- Fonds Tuniso- Belge
- OMS & PDHL
- ETAP
- BG TUNISIA LIMITED
- STORM TATOUINE
- SSI

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets (Clients notifiés et acceptés) et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les garanties reçues du Fonds national de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3.1 caisse et avoirs au près de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 2 976 KDT contre 3 120 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Caisse principale Agence et Caisse auxiliaire		212	74
BCT BID		108	96
CCP exploitation		2 783	3221
CCP agences BTS		26	26
CCP versement TOUMOUIH		96	-
Comptes BCT (4010+4012+4024)		267	193
Provision	(1)	-516	-490
TOTAL		2 976	3 120

(1)

Provision Suspends CCP exploitation	-394
Provision Suspends CCP AGENCE	-117
Provision Suspends BCT	-2
Provision Sur Caisse	-3
TOTAL	-516

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **96 424** KDT contre 113 942 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Compte FADES STB	(1)	18	17
Placements sur le marché inter- bancaire	(2)	95 941	113 541
Intérêts sur placement à recevoir	(2)	464	365
Valeurs non encore imputées		1	18
TOTAL		96 424	113 942

(1) Ce compte enregistre les encaissements nets des décaissements des fonds accordés dans le cadre de la convention signée entre la BTS et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social.

(2) Les placements de la BTS au 31 Décembre 2014 se détaillent comme suit :

Banque	Montant	Taux	Durée fin Déc 2014	Date Echéance	Intérêt de Placement
BNA	40 000	5,15%	51	09/02/2015	292
UBCI	16 000	5,19%	28	05/01/2015	65
UBCI	28 941	5,19%	21	09/01/2015	88
STB	10 000	5,10%	14	02/01/2015	20
ATB	1 000	4,6%	(*)	02/01/2015	
TOTAL	95 941				464

(*) Date placement 31/12/2014

3-3 .Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 751 304 KDT contre un solde de 691 978 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013	variation
Crédits non échus	(1)	268 187	237 114	31 073
Crédits impayés	(2)	208 391	188 553	19 838
Dotation FONAPRAM accordée		123 475	117 179	6 296
Dotation FONAPRAM impayée		45 615	40 322	5 293
Intérêts impayés	(3)	30 889	28 778	2 111
Intérêts échus	(4)	590	663	-73
Intérêts à recevoir		215	-14	229
Lignes de crédits servies aux ONG	(5)	132 567	133 998	-1 431
Provisions sur crédits	(6)	-30 844	-28 377	-2 467
Agios réservés	(7)	-31 049	-28 820	-2 229
Clients compte débiteurs	(8)	3 268	2 582	686
TOTAL NET		751 304	691 978	59 327

5) Ligne de crédits servis aux associations

Ce compte enregistre les montants servis aux associations nets des recouvrements encaissés pour les distribuer sous formes de micro crédits dans le cadre de la convention signée entre la BTS et l'Etat Tunisien le 20 septembre 1999 modifier par l'avenant n°4 du 24/08/2011.

Ce compte accuse au 31 Décembre 2014 un solde de 132 567 **KDT** contre 133 998 **KDT** au 31/12/2013, soit une variation négative de **1 431 KDT**.

6) Provisions sur crédits

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Provisions crédit M.T	15 718	14 695	1 023
Provisions crédit FNE	8 776	8 923	-147
Provisions collective	1 284	630	654
Provisions crédit Agence	1 202	972	230
Provisions comptes débiteurs	2 818	2 020	798
Provisions crédit PCF	653	700	-47
Provisions crédit BID	261	300	-39
Provision additionnelle	132	137	-5
TOTAL	30 844	28 377	2 467

7) Agios réservés :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Agios réservés sur crédit M.T	18 112	16 554	1 558
Agios réservés sur FNE	11 763	11 213	550
Agios réservés sur PCF	385	412	-27
Agios réservés sur frais BID	209	219	-10
Agios réservés sur ONA	230	194	36
Agios réservés sur Clients agence	285	204	81
Agios réservés sur FOSDAP	65	24	41
TOTAL	31 049	28 820	2 231

8) Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	Variation
COMPTE CHEQUE	187	185	2
COMPTE COURANT	378	427	-49
COMPTE COURANT ASSOCIATION	19	18	1
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS	317	143	174
COMPTE SPECIAL MPJ	1 937	1 338	599
COMPTE SPECIAL PCF	430	471	-41
TOTAL	3 268	2 582	686

3.4 Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **2 350 KDT** et se détaille comme suit :

1)- Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Société tunisienne de garantie	20	0	20	20
Societe sidco	365	-124	241	291
Societe sodis sicar	391	-96	295	312
SIBTEL	69	0	69	69
Societe FRDCM	175	-108	67	111
Societe sodino	2 084	-526	1558	1734
TOTAL	3 104	-854	2250	2537

2)- Emprunt Obligataire:

Désignation	Montant
Emprunt obligataire de l'Etat 2014	100

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2014 à 7 551 KDT contre 6 618 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Logiciel Informatique	1 038	580
Fonds de commerce	26	26
Immobilisations en cours	36	183
Matériel Informatique	2 074	1 306
Matériel de Transport	1 570	1 502
Mobilier et Matériel de Bureau	1 186	786
Terrains	1 439	1 439
Constructions	5 608	5 608
Agencements, Aménagements et Installations	2 691	2 186
Total immobilisations Brutes	15 668	13 616
Amortissements	-8 117	-6 998
Total immobilisations nettes	7 551	6 618

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2014 (en dinars)

Désignation	Valeur Brute 31/12/2013	Acquisition 2014	Cession 2014	Valeur Brute 31/12/2014	Taux %	Amort. cumulé au 31/12/2013	Dotation 2014	Reprise 2014	Amort cumulé au 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
Immobilisation incorporelles en cours	0	14 741		14 741		0			0	14 741
Fonds de commerce	26 102			26 102	5%	7 359	1 305		8 664	17 437
Logiciel	580 815	457 569		1 038 384	33%	460 130	237 893		698 024	340 360
Total Immobilisations incorporelles	606 916	472 310	0	1 079 227		467 490	239 198	0	706 688	372 539
<u>Immobilisations corporelles</u>										
Immobilisation corporelles en cours	0	20 923		20 923		0			0	20 923
Terrain	1 439 399	0		1 439 399		0			0	1 439 399
Construction	5 607 840	0		5 607 840	5%	1 779 710	280 392		2 060 102	3 547 738
Materiel informatique	1 305 991	768 190		2 074 180	33%	1 120 154	311 825		1 431 980	642 201
Materiel de transport	1 501 573	68 223		1 569 796	20%	1 325 286	102 785		1 428 072	141 724
Materiel Mobilier de bureau	786 143	399 426		1 185 569	20%	693 334	52 372		745 706	439 863
Agencement Aménagement et Instal	2 185 581	504 990		2 690 572	10%	1 611 758	132 732		1 744 490	946 082
Total Immobilisations corporelles	12 826 527	1 761 752	0	14 588 279		6 530 242	880 107	0	7 410 349	7 177 929
Total Actif Immobilisé	13 433 443	2 234 062	0	15 667 505	0	6 997 732	1 119 305	0	8 117 037	7 550 468

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **25 822** KDT contre 22 499 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Assurances		2 555	2 251	303
Etat, impôts et taxes		414	187	499
Personnel, comptes rattachés		3 554	3 269	284
Etat, subvention à recevoir	(1)	120	120	0
Créance sur l'Etat	(2)	6 116	3 756	2 360
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		3 506	3 102	404
Compte des stocks		5	20	-15
Comptes d'attente et de régularisation		8 288	8 324	-35
Subvention PCF		37	37	0
Commissions de gestion à recevoir ONA		668	465	203
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		26	21	5
Commissions de gestion à recevoir ETAP Autofinancement		0	10	-10
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		148	80	68
Commissions de gestion à recevoir STORM		0	2	-2
Comptes centraux et liaisons		147	166	-34
Comptabilité matière		165	766	1 351
Valeur en compensation		257	107	92
Provision pour risque divers		-184	-184	0
TOTAL		25 822	22 499	5 473

(1) Le solde de ce compte correspond au montant des subventions à recevoir de l'Etat au titre des subventions dans le cadre du programme PCF journaliste. Des provisions pour le même montant (120 md) ont été constituées.

(2) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat dans le cadre:

- de la convention de couverture contre les risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.
- du programme de subvention projet 5000.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 2 912 KDT contre un solde de 3 711 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Compte CCP exploitation	(a)	2 862	3 673
Compte CCP intérêts TOUMOUH		50	38
TOTAL		2 912	3 711

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Compte CCP 8485-02	2 735	3 546
Compte CCP 3127-81	127	127
TOTAL	2 862	3 673

4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à **963 KDT** contre un solde de **1 047 KDT** au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
STB Compte Exploitation		12	13
Compte STB PC Familial		845	960
Compte BNA (4688 & 4740)		74	74
Valeurs non encore imputées		32	
TOTAL		963	1 047

4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **62 795 KDT** contre un solde de 52 360 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Comptes spéciaux MPJ+PCF		19 585	18 952
Comptes de dépôt		0	870
Comptes spéciaux d'épargne		939	970
Comptes blocage		37 779	30 901
COMPTE CHEQUE		629	185
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS		187	143
COMPTE COURANT		231	322
COMPTE COURANT ASSOCIATION		3 445	17
TOTAL		62 795	52 360

4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **755 976** KDT contre un solde de 725 622 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2014	31/12/2013	Variation
FONAPRAM	217 347	199 786	17 561
Prime investissement / Etat	-38 219	-34 748	-3 471
Dotation de L'Etat et Fonds National de l'Emploi, Fin micro crédits	246 161	246 614	-453
Sommes versées par l'Etat 26-26	20 000	20 000	0
Fonds National de l'Emploi FNE MPJ	183 100	173 100	10 000
MPJ FNE Programme spécifique	24 632	21 000	3 632
Programme Subvention Projet 5000	0	9 058	-9 058
Ressources PRD	1 100	1 100	0
Micro crédit OVERSEAS	184	184	0
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	0
Fonds British Gaz	1 505	1 505	0
Emprunt FADES	20 893	23 214	-2 321
Emprunt FADES 2	28 941	28 941	0
Micro crédit OMS	18	18	0
Micro crédit PDHL	444	444	0
Ressources Ministère Agriculture MC Grande Culture	10 000	10 000	0
Ressources BID	2 269	2 811	-542
Dettes rattachées emprunt	372	381	-9
Ressources FOSDAP	30 205	26 483	3 722
Subvention à recevoir FOSDAP	-23 678	-22 664	-1 014
Ressources ONA-FR	13 181	10 888	2 293
Ressources ETAP Autofinancement	475	500	-25
Fonds INTILAK	14 990	5 000	9 990
Ressource STORM	197	150	47
Fonds SSI Proj Eco Mentoring	2	0	2
TOTAL	755 976	725 622	30 354

4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **21 283** KDT contre un solde de 19 107 KDT au 31 décembre 2013, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour passifs et charges	(1)	730	688
Comptes régularisation et Créiteurs Divers	(2)	20 553	18 419
TOTAL		21 283	19 107

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour risque fiscal		385	376
Provisions pour risques divers		345	312
TOTAL		730	688

(2) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	31/12/2014	31/12/2013
Comptabilité matières		184	765
Comptes liaisons et centraux		4 958	5 145
FNG à payer		1 749	1 249
Personnel, charges à payer		4 655	3 992
Etat, impôts et taxes		1 181	424
Dette envers l'Etat(*)		476	463
Assurances à payer		5 128	5 129
Comptes d'attente		174	217
Comptes de régularisation		859	912
Valeur en compensation		1 120	123
Fournisseur d'immobilisation		69	0
TOTAL		20 553	18 419

(*) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES et BID.

4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 42 498 KDT contre 38 847 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Capital	40 000	40 000
Réserves (*)	4 090	4 021
Résultats reportés	-5 174	-5 054
Résultat de l'exercice	3 582	-120
TOTAL	42 498	38 847

(*) Dont **3 393 KDT** qui représentent les réserves pour fonds social.

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 21 236 KDT contre 16 199 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Produits des placements		6 115	3 305
Intérêts sur crédits	(1)	15 121	12 894
TOTAL		21 236	16 199

(1) : ce compte se détaille comme suit

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur crédits MT	12 575	10 152
Intérêts sur crédits FNE	1 685	2 203
Intérêts sur crédits PCF	179	217
Intérêts sur crédits Agence	534	473
Récupération frais sur crédit BID	148	254
Intérêts sur crédits ONA	0	192
Annulation Intérêts sur crédits ONA	0	-597
Total	15 121	12 894

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Commissions sur mains levées	50	33
Commissions d'études	2 305	1 823
Commissions de gestion FONAPRAM	405	365
Commissions de gestion lignes micro crédits	453	22
Commissions perçues sur opérations avec la clientèle	150	147
Commissions de gestion ONA	203	149
Commissions de gestion FOSDAP	5	2
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	15	1
Commissions de gestion INTILAK	68	74
Commissions de gestion STORM	1	2
Commissions de gestion Projet 5000	191	157
Commissions de gestion programme SSI	4	-
TOTAL	3 849	2 775

5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur emprunt FADES	1 879	1 547
Intérêts sur emprunt BID	223	74
Autres intérêts	32	43
TOTAL	2 134	1 664

5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Dotation aux provisions CMT + FNE	1 636	3 079
Dotation / Reprise aux provisions collective	654	-425

Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	-5	137
Dotation / Reprise aux provisions PCF	-47	4
Dotation aux provisions pour risques	-9	108
Dotation aux provisions pour titres participation	287	234
Dotation aux provisions clients Agence	229	554
Dotation aux provisions suspens trésorerie (CCP...)	77	22
TOTAL	2 822	3 713

5-5. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Autres produits d'exploitation	113	18
TOTAL	113	18

5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 11 700 KDT contre un solde de 9 652 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Salaires, primes et appointements	9 261	8 125
Charges Sociales	1 706	1 227
Assurances Groupe	444	211
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	237	38
Autres frais	52	51
TOTAL	11 700	9 652

5-7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à 3 523 KDT contre un solde de 3 211 KDT au 31 décembre 2013 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Entretien et réparation	328	307
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	408	818
Honoraires et autres services	364	216
Publicité et relations publiques	130	182
Intervention Amicale BTS	543	508
Loyers	417	408
Fournitures	222	83
Fournitures non stockées	441	348
Nettoyages et gardiennage	18	12
Impôts et taxes	368	165
Voyages et déplacements	18	44
Autres	266	120
TOTAL	3 523	3 211

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **880 KDT** contre 641 KDT au 31 décembre 2013, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 **66 057 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Engagement BTS CMT + FNE	44 408	
Engagement BTS CCT + FNE	2 396	53 396
Engagement BTS Succursale	648	
Engagement BTS dotation FONAPRAM	14 998	12 488
Engagement BTS dotation FOSDAP	99	81
Engagement BTS ONA	2 347	1 359
Engagement BTS BID	22	45
Engagement BTS INTILAK	1 121	857
Engagement BTS ETAP	18	0
TOTAL	66 057	68 226

6-3. Engagements sur titres:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **695 KDT** et représente les montants des participations non encore libérées, ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Participation non libérée sur les titres SODINO	695	695
TOTAL	695	695

6-4. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **33 582 KDT** et représente les engagements de financement reçus de la clientèle.

6-5. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2014 à **584 008 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial, ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat jusqu'au 31/12/2014.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	386 591	346 085
Garantie reçue sur dotation	197 418	177 616
TOTAL	584 008	523 702

*Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE*

***RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014***

En exécution de la mission de co-commissariat qui nous a été confiée par votre Etablissement, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS" arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et règlementaires.

1 - Rapport Sur Les Etats Financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS", comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 886.427 KDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3.582 KDT.

2 - Responsabilité de la Direction Pour Les Etats Financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3 - Responsabilité des Commissaires Aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction ainsi que la présentation des états financiers pris dans l'ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4 - Justification de l'Opinion Avec Réserves

Nos travaux ont été limités par :

4.1 - Suite à la mise en place par la "BTS" d'un nouveau système d'information exploité à partir de 2012, un écart compensé négatif de l'ordre de 3.378 KDT a été dégagé entre les soldes comptables des "Micros Projets" et des crédits "PC familial" d'une part et les données issues de la base de gestion injectée au système d'information et arrêté à cette date d'autres part

Cet écart compensé se détaille, au 31 décembre 2014, comme suit:

Nature de l'écart		Solde Comptable au 31/12/2011	Solde selon le nouveau système	Ecart en KDT
Engagement clients	Encours PC familial	15 589	11 824	3 765
	Encours microprojet	467 074	462 200	4 874
Avoirs clients	Comptes auxiliaires PCF	(3 292)	66	(3 358)
	Comptes auxiliaires MPJ	(15 699)	(7 040)	(8 659)
TOTAL		463 672	467 050	(3 378)

Par conséquent, l'apurement de ces écarts pourrait avoir un impact significatif sur les engagements de la banque et sur sa situation nette.

4.2 - Des insuffisances au niveau des procédures de justification et d'apurement des suspens de rapprochement des comptes courants postaux.

Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 3.1 et 4.1, les rubriques "Caisse et avoirs auprès de la "BCT", "CCP" et "TGT" et "Banque centrale et CCP", les comptes courants postaux débiteurs et créditeurs dont les soldes respectifs, au terme de l'exercice audité, s'élèvent à 2.783KDT et 2.862KDT font apparaître des suspens de rapprochement non justifiés et non apurés, en faveur et en défaveur de la Banque Tunisienne de Solidarité détaillés comme suit :

	Antérieur à 2014	2014	Total en KDT
Opérations financières non comptabilisées par la BTS			
Encaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	52 862	653	53 516
Décaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	3 319	361	3 681
Opérations Financières comptabilisées mais non exécutées par la Poste			
Encaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	50 448	110	50 558
Décaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	1 869	377	2 246

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact éventuel de la justification et de l'apurement de ces suspens sur les éléments des états financiers de la Banque.

4.3 - Absence d'un état de rapprochement pour le compte "STB - PC familial", au 31 décembre 2014, qui fait apparaître un solde comptable créditeur de 845 KDT contre un solde sur relevé bancaire de l'ordre de 50 KDT, ne nous permet pas nous prononcer sur l'impact éventuel de la justification et de l'apurement de cet écart sur les éléments des états financiers de la Banque.

4.4 - Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, certains comptes inter-siège, les comptes d'attente et de régularisation et les comptes d'assurance, qui n'ont pas été couverts totalement par des provisions pour risques de la part de la Banque ainsi que des insuffisances au niveau des procédures d'apurement des suspens antérieurs.

A cet effet, les opérations "Inter-Siège" renferment des soldes anciens non justifiés, débiteurs et créditeurs totalisant respectivement à 147 KDT et 4.958KDT. De même, les comptes "d'Attente" et de "Régularisation" présentent au 31 décembre 2014 des anciens soldes débiteurs et créditeurs non justifiés de montants respectifs à 8.288 KDT et 174 KDT.

Par ailleurs, les comptes "d'Assurances et Assurances à Payer" actifs et passifs dégagent à la clôture de l'exercice, des soldes anciens débiteurs et créditeurs non justifiés s'élevant respectivement à 2.555 KDT et 5.128 KDT.

En attendant les résultats des travaux d'apurement des suspens liés à ces comptes, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque, que les travaux d'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

5 - Opinion Avec Réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe "*Justification de l'opinion*" des points de 4.1 à 4.4, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Tunisienne de Solidarité au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6 - Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant:

Le calcul conformément à l'annexe 3 de la circulaire des établissements de crédits n°91-24 des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimums fixés par cette note. La Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimums. Cette option a eu pour effet de réduire le montant de la provision collective comptabilisée.

7 - Rapport Sur d'Autres Obligations Légales & Règlementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

7.1 - Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

7.2 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

7.3 - Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

7.4 - Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la clientèle de la "BTS" et à ses participations, conformément aux normes comptables applicables et aux dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, 93-23, 99-04, 2001-12, 2014 -04 et 2012-02.

Nous estimons, en conséquence, que les provisions constituées et les agios réservés par la "BTS" couvrent, au 31 décembre 2014, raisonnablement les risques inhérents aux engagements de sa clientèle et à ses participations.

Tunis, le 19 Octobre 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACB
Zied KHADIMALLAH

Cabinet
Hichem CHEKIR

Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

RAPPORT SPECIAL COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation ;

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions conclues par la "BTS" pour la gestion de la ligne de financement des micro-crédits et celles pour la gestion des ressources "FOPNAPRAM», "FOSDAP" et « ministère de formation professionnelle et de l'emploi » se sont poursuivies.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion de la ligne de financement micro-crédits allouée par l'Etat s'élève à 453 KDT au titre des débloques relatifs à l'exercice 2014 ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FONAPRAM" allouées par l'Etat s'élève à 405 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FOSDAP" allouées par l'Etat s'élève à 5 KDT.
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "Ministère de Formation Professionnelle et de l'Emploi " allouées par l'Etat s'élève à 191 KDT.

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2014, de conventions entrant dans le cadre de celles prévues par lesdits articles.

Obligations et engagements de l'BTS envers ses dirigeants

1. La rémunération du Président Directeur Général « Monsieur Mohamed KAANICHE » nommé le 25 septembre 2012 est fixée conformément à l'arrêté de Monsieur le Président du gouvernement du 02 Août 2013 avec date d'effet le 25 Septembre 2012. Elle se compose de :

(En KDT)

	P.D.G
Salaire de base mensuel	0,900
Indemnité de logement	0,200
Indemnité de gestion	0,350
Indemnité de représentation	1,580
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,120
Indemnité complémentaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,550
Un ensemble d'avantages en nature	
• Voiture de fonction (acquise en 2012 pour 69 KDT, amortie au cours de cet exercice à raison de)	13,880
• Bons d'essence	450-Litres par mois
• Frais de communications	2 000 pulsations par trimestre

2. L'encours des crédits accordés par la banque à son Président Directeur Général s'élève au 31 décembre 2014 à 43 137 DT.

3. La rémunération du Directeur Général Adjoint "Monsieur Khelifa SBOUAI" nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 360 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction (acquis fin 2014 pour un montant de 68 980 DT et amorti à hauteur de 38 DT) et du remboursement des frais téléphoniques (50 DT par trimestre) ;

4. L'encours des crédits accordés par la banque à son Directeur Général Adjoint (au titre des exercices antérieur) s'élève au 31 décembre 2014 à 83 618 DT.

5. Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Octobre 2014 à 5000 DT brut par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 45 000DT.

6. Le montant de la rémunération additionnelle à servir aux administrateurs indépendants pour leur qualité de président a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Octobre 2014 à 1000 DT par réunion sans dépasser un plafond de 6000 DT par exercice.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2014 s'élève à 2 000DT.

7. Les obligations et engagements de la Banque Tunisienne De Solidarité envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2014(*)	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2014(*)	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2014
Avantages à court terme	102 110	12 289	72 086	7 551	47 000	126 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	7 887	7 887	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
TOTAL	102 110	12 289	79 973	15 438	47 000	126 000

(*) Il s'agit des provisions pour congés payés et pour départ à la retraite au titre de l'exercice 2014.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 19 Octobre 2015

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACB
Zied KHADIMALLAH

Cabinet
Hichem CHEKIR